

Communiqué

Aide financière pour les commerces en zone rouge

MRC de Maskinongé

Le 29 octobre 2020 - Grâce à la bonification du **Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)** annoncée par le gouvernement du Québec, l'équipe du Service de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé pourra soutenir financièrement les commerces de la région visés par un ordre de fermeture depuis le 24 octobre dernier.

Les bars, les salles à manger des restaurants, les salles d'entraînement et les salles d'événements notamment pourront soumettre une demande pour obtenir un soutien financier non remboursable afin d'aider à couvrir leurs frais fixes pendant la période de suspension des activités.

À la base, le PAUPME vise à soutenir les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités avec un prêt d'un montant inférieur à 50 000 \$. Avec le nouveau volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (zone rouge), un pardon de prêt pourra atteindre 80 % du montant octroyé, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture.

Pour le pardon de prêt, les entreprises seront admissibles pour un mois donné si elles ont été visées par un ordre de fermeture durant au moins 10 journées dans le mois, par exemple du 1^{er} au 11 novembre 2020.

Par ailleurs, pour les entreprises qui ne sont pas visées par un ordre de fermeture mais qui font quand même face à des difficultés financières en raison de la pandémie, des sommes sont encore disponibles dans le PAUPME. Comme mentionné, l'aide prend la forme d'un prêt d'un maximum de 50 000 \$, avec un moratoire sur le capital et les intérêts pouvant aller de 3 à 12 mois.

Pour plus d'information sur votre admissibilité à ce programme, ou pour toute autre question concernant la pérennité et le développement de votre entreprise, vous pouvez communiquer avec nous à sdet@mrc-maskinonge.qc.ca ou en composant le 819 228-9461.

- 30 -

Sébastien Langevin

Coordonnateur

Service des communications

819 228-9461, poste 3919